rement à Cherbourg une adjudication considérable pour la fourniture de tôles destinées à la marine : les Belges l'ont obtenue. Par contre, en Bavière et en Belgique, en Prusse, où il y a eu des adjudications, nos nationaux n'ont pu en obtenir aucune.

Ces divers pays, manquant à leur parole, avaient traité de la main à la main avec des nationaux. Voilà comment les étrangers entendent les traités de commerce !

Et cependant nous lisons dans le Livre bleu, exposé de la situation de l'Empire, qui doit être un miroir de vérité, que si certains groupes d'industries éprouvent en effet des souffrances, néanmoins la production du fer, pour l'ensemble du territoire, s'est accrue considérablement. C'est tout une province (Chuchotements) localité souffre, mais l'ensemble est parfait. Cela ne rappelle-t-il pas ce négociant qui perdait sur chaque objet en détail et qui se rattrapait sur la quantité ? (On rit.)

Il y a trois ans, lorsque l'honorable M. Pouyer-Quertier et moi nous discutions le même sujet, nous avions entre les mains les mêmes documents, et nous disions : « Voilà comment on trompe l'Empereur ». Aujourd'hui, nous avons fait des progrès dans la langue parlementaire, et nous disons simplement : « Voilà comment les ministres abusent eux-mêmes ». Et voilà pourquoi il est nécessaire d'arriver enfin à la vérité et à l'approbation autour de l'orateur.

Nous nous rappelons qu'à la date néfaste du 22 janvier 1860, les ports de mer allumèrent des lampions. Il est probable qu'ils en rallumèrent. Leurs représentants ont refusé de s'associer à notre interpellation ; ils espèrent sans doute qu'un décret impérial, rapide, les consolera et leur rendra leur ancienne position. Eh bien, nous leur déclarons que c'est là une chose impossible. Le vin est bon marché, ce sont les transports à bon marché et les transports à bon marché, c'est la concurrence des transports. Si vous sortez de là, vous renversez tout le système de nos adversaires. Voilà pourquoi un décret isolé est impossible.

Et Bordeaux, cette capitale du libre-échange ? (On rit.) La chambre de commerce de Bordeaux, dans une délibération récente, déclare que la France n'a jamais été si heureuse que depuis la signature des traités de commerce, excepté toutefois à Bordeaux. (Nouveaux rires.) Et la chambre de commerce n'a pas tort, car auparavant Bordeaux avait une admirable marine marchande, et bien des gens disent aujourd'hui qu'à Bordeaux cette industrie est bien malade, sinon complètement ruinée.

Pour les vins mêmes, voici l'amère vérité.

Dans la période de 1850 à 1854, l'exportation s'était élevée en moyenne à 575 millions.

De 1851 à 1859, elle avait augmenté de 950 millions, c'est-à-dire de 65 0/0. De 1860 à 1864, c'est-à-dire immédiatement après les traités, l'exportation ne s'élève qu'à 1 milliard 91 millions, ce qui constitue seulement une augmentation de 14 0/0 sur la période précédente.

Les traités de commerce n'ont été avantageux que pour quelques spéculateurs, quelques banquiers ; ils ont été désastreux pour les consommateurs aussi bien que pour les producteurs.

On avait fait de grandes promesses ; il faut reconnaître que le Gouvernement s'est efforcé de les tenir. Mais il avait compté d'un côté sans les événements de ces dernières années, et de l'autre sans les spéculateurs, que le peuple, dans son énergique langage, appelle des *mange-tout* (On rit.)

Le Gouvernement promettait l'égalité permanente du prix du blé et la prospérité de l'agriculture. L'échelle mobile semblait un obstacle à la liberté : on l'a supprimée. Mais à l'intérieur on la rétablissait par la fondation de la caisse de la boulangerie et par les différences dans les tarifs de transport. (Interruptions.)

On a supprimé la taxe du pain, et bientôt après on en a autorisé le rétablissement pour les moments de disette, car c'est une grande loi de la nature que les disettes suivent l'abondance. Depuis trois mille cinq cents ans, depuis Joseph et Pharaon (On rit.), les vaches grasses ont toujours été dévorées par les vaches maigres.

Pendant l'abondance, on exporte ; pendant la disette, on importe. Malheureusement on importe à 25 [illegible] qu'on exporte seulement à 15 [illegible]

Lorsque Joseph explique le songe de Pharaon, Pharaon, qui était un homme de bon sens, voit ce qu'il faut économiser pendant les années d'abondance. C'était également la pensée du fondateur du Crédit foncier, qui plaçait le remède dans le développement de la production nationale.

Mais au ministère de l'agriculture et du commerce, on ne partage ni l'avis de Pharaon ni celui de Napoléon III. Au lieu de reconnaître que le Crédit agricole et le Crédit foncier ont été fondés spécialement pour aider l'agriculture, au lieu d'empêcher les prêts faits aux grandes villes pour travaux de luxe, le ministre du commerce, dans une circulaire de 1865, essaye de consoler l'agriculture de ses souffrances en lui disant que si le blé est à bon marché, il est probable qu'il remontera bientôt. S'il avait été cher, on aurait dit qu'il baisserait tôt ou tard. Voilà les consolation que donne le Gouvernement à l'agriculture.

Qu'a-t-on fait en réalité pour elle ? On a ballotté, inquiété l'industrie du sucre et celle des alcools, ces deux industries qui sont la meilleure préparation à la production du blé en France.

Il est vrai qu'après le traité de commerce, le Gouvernement voulant aider le producteur, a diminué de 80 millions les droits d'entrée sur les matières premières.

Mais l'année d'après, l'honorable M. Baroche, est venu dire ici que le budget ne pouvait supporter plus longtemps un régime si contraire à son tempérament, et 154 millions d'impôts nouveaux ont été créés, avec promesse de fermer le grand-livre. Depuis lors, nous avons emprunté 1 milliard, et avec les accessoires et les intérêts, 1 milliard 800 millions. On a donc rendu 1 au producteur, mais on a retenu 15 au consommateur. Est-ce là l'exécution du programme ? (Mouvements divers.)

Avons-nous vu au moins se réaliser l'alliance des peuples qui, disait-on, liés dorénavant par leurs intérêts, ne pourraient plus songer à se faire la guerre ?

Nous dépensons près d'un milliard en ce moment pour nos armées, de sorte qu'en rendant 1 au producteur, on a repris 15 au consommateur. Était-ce dans le programme ?

Les Anglais avaient eu soin de réserver le marché de leurs colonies, qui compte 200 millions d'habitants. Ils avaient là des débouchés ; il fallait nous trouver des consommateurs sur les rives lointaines, favoriser la marine, la détaxer. Nous devions envoyer un million de tonnes aux rives lointaines ; nous avons semé dans ce but 1 milliard, et le million de tonnes n'est pas parti. De sorte qu'ayant rendu 1 au producteur, on a repris 40 au consommateur. Était-ce dans le programme ? (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

Vient ensuite la question des transports. Dans tous ses discours, le Gouvernement a reconnu qu'il n'y avait pas d'échanges sans le bon marché des transports. Vous avez fait à cet égard ce que vous avez pu, je le sais ; mais les droits sur les canaux sont-ils supprimés ? Non. La concurrence entre les canaux et les chemins de fer est-elle établie ? Non ; le Gouvernement aurait voulu l'établir, il ne l'a pas pu. C'est qu'il y a au ministère des travaux publics un vice radical : les ministres se succèdent ; mais il est des volontés qui se perpétuent, et qui réservent pour les chemins de fer toute leur prédilection.

Quelles sont donc ces volontés par lesquelles le canal du Midi a été livré au chemin de fer ; qui ont proposé de combler la Moselle pour livrer le trafic aux voies ferrées (Interruptions) ; qui ont accordé huit ans pour construire une écluse aux portes de Paris, si bien que le négoce du Nord paye 15 à 20 millions de plus qu'il ne devrait payer, et que de Mons à Paris le trajet pour un bateau est plus long que du Havre à Calcutta.

Et savez-vous de quoi on s'occupe à ce ministère, alors que l'industrie aux abois fait entendre ses plaintes ? On envoie une mission en Périgord pour y rechercher des gisements de truffes !... (Rires — réclamations.)

M. le ministre du commerce. Je ne crois pas avoir besoin de relever une telle allégation.

M. J. Brame. Le Gouvernement avait pensé que pour que notre industrie pût affronter la concurrence étrangère et les capitaux anglais, il fallait faciliter l'essor des grandes compagnies financières. Il a beaucoup fait dans ce but ; après les avoir soutenues, il devait espérer au moins leur concours. Eh bien non ! Elles n'ont songé qu'à se livrer à la spéculation. En quinze ans, une seule maison a payé 71 millions de courtage aux agents de change ; 6 à 7 milliards ont donc été perdus pour l'agriculture, pour la lutte, pour le progrès.

Et, en présence de l'industrie compromise, de l'agriculture spoliée, vous voulez que nous ne demandions pas la modification d'un régime qui ruine la société tout entière ? (Approbation à la gauche de l'orateur. — Réclamations.)

Voici un fait qui peut donner la mesure des souffrances de l'industrie : le Gouvernement, autorisé à lui prêter 40 millions, lui en a prêté 36 : c'était une goutte d'eau dans la mer. Eh bien, sur ces 36 millions, sait-on ce qui a été remboursé ? Rien. Jugez par là de la situation de l'industrie. Et le Gouvernement n'ose pas découvrir ses débiteurs ! Il réclame, mais il agit pas, il craint de révéler trop exactement la situation.

L'avenir nous réserve bien d'autres épreuves. Autrefois, sous une sage protection, les contre-maîtres et les ouvriers achetaient l'outillage du patron, et, à force d'intelligence et de travail, ils arrivaient à la fortune, ils entraient dans la classe aisée. Jusque aujourd'hui, il n'y avait peut-être pas un seul grand industriel qui, en remontant une ou deux générations, ne trouvât des ouvriers ou des contre-maîtres dans sa famille ; c'était une de nos supériorités sur la société anglaise. (C'est vrai ! — Très-bien !) Maintenant il faut des millions pour fonder une industrie, les millionnaires seuls peuvent se faire industriels, et un jour on verra nos ouvriers dans une situation si précaire, si misérable, que, comme les Irlandais, ils ne mangeront qu'un jour sur deux. (Bruit.)

Le traité de commerce a-t-il été profitable au producteur ? Vous en pouvez juger par les plaintes qu'ils ont fait entendre ; au consommateur ? pas davantage, on a dit ici même que le prix des choses nécessaires à la vie avait augmenté dans la proportion de 25 0/0, on a insisté pour que le prix de l'exonération fût élevé, et vous avez jugé utile d'augmenter la solde des officiers de tous grades, parce qu'en effet le prix de toutes choses a augmenté.

Donc, il est prouvé que le mal est partout. Quant à moi, je le déclare, dans les villes que j'ai l'honneur de représenter, le traité de commerce n'a engendré que misère, troubles, désordres, l'industrie y est devenue impossible.

Le Gouvernement nous avait dit : Outillez-vous à neuf, restaurez vos établissements, nous vous soutiendrons. Il y avait là une sorte de contrat moral entre le Gouvernement et nous. Une des deux parties contractantes, en raison d'événements imprévus, n'a pu souscrire à ses engagements, l'autre vient vous demander la résiliation du contrat. (Approbation sur quelques bancs. — Bruit.)

Cependant, messieurs, le traité de commerce n'est pas la seule cause des désastres que j'ai signalés. Non. Dans ces discussions, notre pensée se porte toujours sur les questions d'exportation et d'importation. Mais ne croyez pas que, sans tarir la source de la production, on puisse augmenter les armées, appeler dans les villes les ouvriers des campagnes pour y faire des travaux de luxe, tenir tout un peuple suspendu entre la paix et la guerre. (Très-bien ! sur les bancs de l'opposition.) Fermez ces maisons de jeux, détruisez ces monopoles qui rongent la nation, ces octrois qui doublent le prix de l'existence.

Une des gloires de la Révolution de 1789, c'est d'avoir réagi contre le traité de 1786.

Je ne terminerai pas sans rappeler ces belles paroles de Napoléon Ier : « Ce que veulent les Anglais, c'est un traité de » commerce ! Mais plutôt que de le signer, » j'aimerai mieux les voir sur les hauteurs » de Montmartre, j'aurais au moins l'honneur de les en chasser ! »

Et Napoléon n'avait pour s'éclairer que sa prévoyance ; vous, vous avez plus : vous avez les résultats de l'expérience. Renoncez donc au traité de commerce ; revenez aux lois de douane. Et alors la France sera heureuse (On rit), ou, si vous l'aimez mieux, l'avenir sera assuré et la France sera reconnaissante. (Vive approbation sur plusieurs bancs. — Mouvements en sens divers.)

M. Arman. Messieurs, ce n'est pas la première fois que je succède à la tribune à l'honorable M. Brame. Aujourd'hui, j'y suis appelé par la nécessité de rétablir la vérité sur la situation de Bordeaux. L'exagération des plaintes de M. Brame me rappelle l'époque où sous Louis-Philippe M. Fonfrède disait aux ministres : Si vous continuez, par une protection excessive, à entraver le commerce, nous porterons nos lignes de douane à la Loire. Eh bien, en voulant établir un antagonisme entre les différentes villes, entre Bordeaux, Roubaix, Tourcoing, vous faites une chose mauvaise, contraire même à votre propre cause ; c'est par notre union, par le concert de toutes nos forces, que nous arriverons à l'entier développement du commerce. (Approbation.)

Nous avons appuyé le traité de commerce, et la France entière se réjouit de ses résultats. (Réclamations sur plusieurs bancs.) Le mouvement des affaires a doublé et vous en avez la preuve par les revenus des chemins de fer, par le mouvement de la population.

L'honorable M. Brame a dit que la marine souffrait ; oui. Mais est-ce donc le traité de commerce qu'il faut en accuser ? Non ; les causes du malaise sont ailleurs ; si la marine souffre, c'est parce que des sacrifices trop lourds lui ont été imposés.

Le drawback était un régime propre à favoriser l'entrée dans nos ports des sucres étrangers ; en accordant le drawback à la sucrerie indigène, vous avez ralenti l'importation des sucres étrangers.

Nous avons brisé le pacte colonial en permettant aux colonies de s'approvisionner où elles voudraient. Les avantages du pavillon français ont donc été diminués. Cette navigation sacrifiée est encore entravée par notre administration coloniale, et quant à moi, je demanderais volontiers qu'on transportât du ministère de la marine au ministère du commerce la direction des colonies. (Très-bien ! sur quelques bancs.)

C'est un grave inconvénient que les colonies ne soient pas administrées commercialement, par un gouverneur civil. Le commandant de navire qui est nommé gouverneur d'une colonie, y arrive par suite du roulement, par son grade : il n'y reste que deux ou trois ans ; il n'a pas le temps d'étudier la situation et les besoins ; il arrive même avec des idées préconçues. Cet inconvénient ajoute au ralentissement de nos constructions navales et à la stagnation de notre marine marchande.

Je passe à un autre ordre de faits. Depuis la guerre de Crimée jusqu'au traité de commerce, de 1855 à 1858, tous les transports de la marine de guerre se sont faits par les navires de commerce ; il y eut alors un mouvement considérable. Depuis lors la marine a construit quatre-vingts magnifiques bâtiments de transport, qui ont coûté plus de 100 millions, et les navires de commerce n'ont plus profité de cette ressource. Tout récemment, lors de l'expédition de Rome, il fallut transporter 15,000 hommes à Civita-Vecchia ; la marine avait un matériel magnifique et elle en a disposé. Je ne l'en blâme pas ; je ferai observer seulement que les frais de ce transport sont inscrits pour 6 millions au budget, et que si, comme en 1856, on avait pris la réserve de la Compagnie des Messageries et autres bâtiments disponibles, le commerce en aurait retiré un profit considérable ; un grand essor aurait été donné au mouvement maritime de Marseille.

Enfin ce qui empêche encore et empêchera toujours notre pavillon de se développer, c'est le régime de l'inscription maritime, c'est l'obligation du rapatriement qu'il impose. Tout dernièrement, plusieurs navires marchands refusaient de se charger de porter du riz de Saïgon en Japon : ils avaient des malades, et les dépenses d'hôpital, de rapatriement, les frais d'un second équipage à payer étaient trop élevés. Aussi est-ce le pavillon hambourgeois, le pavillon prussien, les pavillons du Nord qui font pour la plus grande part le service de cabotage dans les mers de l'Inde. Ce n'est pas là, messieurs, le régime de Colbert, de ce Colbert qui a été ministre du commerce, et qui, pour relever la flotte française de son infériorité en face des Hollandais, a voulu créer la marine marchande d'abord ; de ce Colbert qui ne demandait au marin qu'une année sur quatre pour le service de l'Etat.

Pour revenir à ces traditions, remettons dans les mains du commerce tout ce qui touche à la marine marchande. La profession de marin doit être une profession libre comme celle de l'ouvrier, de l'agriculteur, une profession qu'il soit loisible de prendre, de laisser et de reprendre. Ce n'est qu'à ce prix que nous relèverons notre marine marchande. La concurrence n'est pas possible avec un pavillon qui a toute liberté, alors qu'on reste soi-même dans les liens de la restriction ! (C'est vrai !) On a fait remarquer combien la guerre des Etats-Unis a nui au mouvement d'exportation, qui s'élevait auparavant à des centaines de millions. Le système douanier qu'on introduit maintenant en Amérique a également une influence déprimante.

Voici les faits qui paralysent le mouvement maritime, et il y faut ajouter encore l'absence d'une institution de crédit pour la marine, absence à tous les points de vue regrettable et à laquelle ne peuvent remédier tous les efforts individuels. Sans demander que le Gouvernement se charge d'œuvre spéciale, je pense qu'il peut puissamment concourir à établir le crédit maritime.

En résumé, messieurs, je ne crois pas que le mouvement maritime ait décru par suite de la liberté du commerce ; il y a eu à cette décroissance des raisons autres, tout cet ensemble des faits que j'ai brièvement signalés.

Je passe maintenant à une autre branche d'industrie, à la métallurgie. La métallurgie se plaint surtout des acquits-à-caution, et pourtant il est impossible de contester que ce régime soit éminemment favorable aux affaires. Qu'est ce que c'est, en effet, que l'acquit-à-caution ? Une chose fort simple. Lorsqu'un constructeur quelconque obtient des commandes pour l'étranger, il demande l'autorisation d'introduire le fer qu'exigent ces constructions ; s'il veut employer des fers français, il demande des acquits-à-caution qui sont vendus à la moitié de la valeur des droits. C'est donc, dans ce cas, l'industrie française qui profite de l'intégralité de ces commandes de l'étranger.

En Prusse, on voudrait repousser les soumissions françaises, parce qu'il y a une prime pour la sortie des rails à l'étranger. C'est une prime donnée à la métallurgie. La Prusse s'en plaint. Voudrait-elle le régime sans droits et sans prime ? Il n'y a pas, selon moi, de question moins bien comprise. (Mouvements divers.)

Ce qui se passe en Prusse prouve que, loin d'être contraires à l'industrie métallurgique, les acquits-à-caution lui sont favorables.

Ce qu'il faut pour relever la métallurgie, c'est que le Gouvernement tienne les promesses qu'il a faites ; qu'il améliore les voies de navigation à bon marché ; qu'il crée de nouveaux canaux, afin que la houille, qui coûte 10 fr. sur le carreau de la mine, ne coûte pas au manufacturier 27 fr. L'absence de voies navigables élève trop le prix de la houille, qui est le pain de l'industrie métallurgique. Là est la cause de la fermeture de beaucoup d'usines.

Qu'on enlève, si cela est possible, à la guerre ou à la marine quelques millions, et qu'on les donne à l'industrie qui doit vivre sous le régime de la concurrence. Car quelles que soient les demandes adressées au Gouvernement, il ne peut revenir sur le traité de commerce. Il n'en a pas le droit. Les traités successivement conclus avec la Prusse et la Belgique ont une durée plus longue que le traité passé avec l'Angleterre. Or, le traité conclu avec cette puissance stipule pour elle le traitement de la nation la plus favorisée. Son traité se trouve donc prolongé de toute la durée des autres. Nous ne pouvons demander d'améliorations que dans le sens de la liberté. (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs.)

L'honorable M. Brame s'est placé sous l'égide de quelques paroles empruntées à Napoléon Ier, après la paix d'Amiens, alors qu'il organisait le blocus continental. Je crois, pour moi, que le programme du second Empire s'est toujours dirigé vers les traités de commerce. L'Empereur disait en 1855 au lord-maire de Londres qu'il ne voyait, dans le monde moral comme dans le monde politique, pour la France et l'Angleterre, qu'une même route à suivre, qu'un même but à atteindre. Eh bien, en commerce et en industrie, en marine comme en politique, il est évident que l'union de la France et de l'Angleterre ne peut qu'assurer la paix du monde. La paix du monde assurée, on pourra s'occuper de notre prospérité financière. Toucher, même en pensée, au traité de commerce, c'est aller, selon moi, contre la politique véritable de la France.

Je me résume en demandant qu'on ne renvoie pas l'interpellation au Gouvernement, mais que la Chambre réclame les améliorations qui ont été promises à l'industrie, au commerce et à la marine, c'est-à-dire des voies navigables, des canaux, la liberté de la profession de marin et la surveillance la plus active de nos relations avec les pays de l'Amérique du Sud, qui sont un grand marché pour nos importations. Espérons aussi qu'il ne surviendra plus de nouvelles complications, comme le bombardement par l'Espagne des ports du Pérou et du Chili, où beaucoup de produits français ont été détruits sans compensation. La surveillance la plus active de tous les marchés par la marine et la politique, voilà ce qui peut aider puissamment au développement de nos intérêts maritimes. (Marques nombreuses d'approbation.)

La suite au prochain numéro.

Dernières nouvelles

L'*Agence Havas* nous adresse les dépêches suivantes :

Alger, jeudi 14 mai.

Une lettre du maréchal Niel répondant à une dépêche du gouvernement relative à la circulaire pastorale de l'Archevêque, déclare que l'empereur entend laisser aux musulmans de l'Algérie une entière liberté de conscience. « Lorsque la charité publique et privée aide les Algériens affamés, il faut éviter soigneusement toute supposition du désir de propagande religieuse. »

Le *Moniteur algérien* qualifie de ridicule le bruit de l'exil de l'Archevêque.

Londres, jeudi.

Hier, un meeting de 3,000 ouvriers a voté une adresse à la Reine, demandant la démission du ministère.

J. REBOUX.

Dépêche commerciale

Liverpool, jeudi 14 mai.

Marché plus ferme.
Ventes 12,000 balles.
Middling louisiane 12 1/4.
Good fair Pernam 12 1/4.

Robert Funke et Cie.

ANNONCES

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy

VILLE DE ROUBAIX

Section de Sainte-Elisabeth

RUE DES FOSSÉS

Une Grande Maison

à usage d'estaminet et de marchand occupée par M. Bury

A VENDRE pour en jouir de suite

L'an 1868, le lundi 1er juin à 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication du bien repris au texte et dont suit une plus ample désignation.

Une maison à trois étages à usage d'estaminet, nouvellement construite, avec grand'porte, écuries, magasins et autres bâtiments et quatre ares soixante centiares environ de fonds et terrain en dépendant, tenant d'un côté à M. Delannoy, d'autre à M. Lava, boulanger, dans le fond à la famille Delaoutre et en face à la rue, ci-devant dénommée rue du chemin vert et actuellement dite : rue des Fossés.

S'adresser pour tous renseignements audit Me VALENDUCQ, notaire, chargé de cette vente et des conditions. 7800

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix rue du Pays 21.

Le jeudi 28 mai 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT vendra publiquement en son étude,

ROUBAIX, — Rue du Fort

près la rue du Collége

Deux Belles Maisons

l'une à usage de cabaret appelé *Pinson Vert*, l'autre à usage de rentier,

Le tout avec 6 Ares 75 Centiares de fonds cour, très-grande cave, et

TERRAIN A BATIR

Sur la mise à prix proposée de 21,000 f.

Cette propriété pourra être divisée en six lots :

1er lot. Maison à usage de rentier,
Mise à prix proposée, 5,000 fr.
2e lot. Maison à usage de cabaret,
Mise à prix proposée, 9,000 fr.
3e lot. Un are 05 centiares terrain à bâtir et cave ayant 8 m. de front à rue,
Mise à prix proposée, 2,500 fr.
4e lot. 79 mètres terrain à bâtir et cave, 6 m. de front à rue,
Mise à prix proposée, 1,500 fr.
5e lot. Semblable au précédent.
6e lot. Comme le 4e lot, même mise à prix.

Entrée en jouissance de suite. 7775

Etude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix

VILLE DE ROUBAIX

Rue de l'Alma nos 53 et 55

DEUX MAISONS A ÉTAGE

et une petite MAISON derrière,

A Vendre

pour en jouir de suite.

Le lundi 25 mai 1868, trois heures de relevée, Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive du bien ci-dessus désigné

Ces maisons sont louées 696 fr. par an, sans impôts.

S'adresser pour les renseignements, à Me DUCHANGE. 7779